

REQUETES IRRECEVABLES CAR NE RELEVANT PAS DE LA COMPETENCE DE LA COUR (INFRACTION PENALE) :

N°	N° dossier	Requérants	Objets	Localités	Moyens	Décisions
01	573	GIORGIS Sambalis Déniosis (candidat MA.TI.TA)	Annulation des résultats des opérations	BV n° 430 501 050 101, Fkt Mapatsa, CR Adramy (District Morafenobe)	Campagne électorale la veille du scrutin, effectuée par les partisans du candidat VENON	Relève de la juridiction pénale : fait prévu et puni par les articles 59 et 227 ;
02	615	CLODETTE Emilie (Electeur)	Annulation des résultats des opérations	BV n° 350 501 010 101, Ambahy CR d'Ambahy	Falsification des PV au domicile du Chef Fkt	Relève de la Juridiction pénale : Fait prévu et réprimé par l'art 216
03	01	Madame RAJERISON Nicole Véronique. Lot II G 23 UA Ambatomaro		ANTANANARIVO V	Contre le candidat RAHOLDINA Naivo Herinantsoina pour agression et outrage pendant la propagande en date du 23 mai 2019	

04	28	RANDIM-BISOLON-DRAINY Séverin Hervet	Annulation des voix obtenues par RANDRIANANDRAINA Christian Théophile	BV n° 3040, Epp Ehara, CR Ehara (District de Benenitra)	Campagne électorale effectuée le jour du scrutin par le dénommé ADRIEN Houareau en faveur de Randrianandraina Christian Théophile	Relève de la juridiction pénale : Faits prévus et punis par les articles 59 et 227
05	29	RANDIMBISOLONDRAINY Séverin Hervet, CE Benenitra	Demande de disqualification du Candidat n° 2, RANDRIANANDRAINA Christian Théophile	Quelques communes	- Acte d'Intimidation, durant la campagne électorale, proférée par le candidat RANDIMBISOLO NDRAINY Séverin Hervet, en exerçant des DAHALO NIOVA FO, pour faire voter en sa faveur	-Recevable - Incompétence pour les infractions de nature pénale)
06	30	RANDRIATAHIA-NAMALALA Livasoa Moratiavina (candidat)	Disqualification du candidat FIAROVA Lovanirina Moratiavina	CR Ambohimahamasina (District de Betafo)	Campagne électorale la veille du scrutin en faisant du porte à porte effectuée par les partisans du candidat FIAROVA Lovanirina Célestin	Relève de la juridiction pénale : Fait prévus et punis par les articles 59 et 227 (loi 2018-008) ;

07	57	CHABANI Nourdine (candidat)	Annulation des opérations électorales législatives	CR d'Ankariera, district de Taolagnaro	-Distribution d'argent de 3000 Ar à 5000 Ar la veille du scrutin par le Maire et son équipe pour inciter les électeurs à voter pour Ratsimandriona Aida Hardy ; -Campagne électorale le jour du scrutin par les mêmes personnes ;	Relève de la juridiction pénale : Faits punis et prévus par les articles 59, 227 et 233 (loi 2018-008) ;
08	61	NASIRA Julien, candidat, CE Antalaha.	Annulation des voix obtenues par le candidat RAKOTONDRAMARA NA Jerry	Commune rurale d'Ambalabe	-Participation d'un fonctionnaire, médecin, à une campagne électorale / Trois témoignages.	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale (Art 227 LORER)

09	68	CHABANI Nourdine (candidat)	Annulation des opérations électorales	CR d'Ankariera (District de Taolagnaro)	-Distribution d'une somme de 3000 Ar par personne la veille du scrutin par le Maire de la CR d'Ankariera ;	Relève de la juridiction pénale : Faits prévus et réprimés par les articles 59, 227 et 233 ;
10	69	CHABANI Nourdine , candidat, candidat,CE Tolagnaro	Annulation des opérations électorales dans la commune rurale de Ranopiso	Commune rurale de Ranopiso	-Achat des voix des électeurs - campagne la veille du jour de scrutin	- Recevable - Incompétence, infractions de nature pénale (Art 233).
11	70	CHABANI Nourdine (candidat)	Annulation des opérations électorales	CR d'Ifarantsa (District de Taolagnaro)	Distribution d'une somme de 5000 Ar et des lamabahoany par personne à la population rurale d'Ifarantsa à fin de les inciter à voter pour Ratsimandriona Aida Hardy	Relève de la juridiction pénale : Fait prévu par l'art 233 (loi 2018-008) ;

12	94	Avocats IRD pour POTONIE Mermose Charly (candidat)	Annulation des voix obtenues par le candidat RAZAFINDRA-TOVO Ravololonirina	-BV n° 530 203 030 101, Epp Sahalapa, CR d'Ambohiomanana -BV n° 530 206 050 101, Epp Andovoranto salle 1, CR Andovoranto -BV n° 530 206 050 102, Epp Andovoranto salle 2, CR Andovoranto -BV n° 530 206 050 103 salle 3, Epp Andovoranto, CR Andovoranto ;	-Distribution de 10 000 Ar pour inciter les électeurs à voter pour elle ; -Campagne électorale le jour du scrutin en distribuant des bulletins cochés en son nom ;	Relève de la juridiction pénale : Faits prévus et punis par articles 59, 227 et 233
13	101	Moratombo Marcellin, Bevita Alain,Laurisse Velonavy, Odile Anjafy, CE Ambanja	Annulation des résultats	BV 210112080101, CR Antranonkarany,Fkt Befitina	PV rempli en dehors du BV	-Recevable -Incompétence, Infractions de nature pénale (Article 229)

14	109	NDIMBIARISOA Solonirina José, candidat, CE Tiroanomandidy	Annulation des résultats	23 BV	-Vote sans CIN -Un (01) spécimen de bulletin retrouvé dans l'urne -Même empreinte digitale pour des électeurs différents -Menace à l'endroit des délégués du candidat pour ne pas mentionner dans le PV les irrégularités	-Recevable en la forme -Ces irrégularités n'ont pas été signalées dans les PV. - Incompétence, Infractions de nature pénale,
15	117	POTONIE Mermose Charly, candidat, CE Brickaville	Annulation des voix du candidat 5	Quelques BV	-Campagne la veille du scrutin -Achat des voix dans quelques BV	-Recevable -Infractions de nature pénale (article 227, 233 LONGER)
16	142	CHABANI Nourdine (candidat)	Annulation des voix obtenues par le candidat Ratsimandriona Aida Hardy	CR d'Ifarantsa, de Sarisambo, d'Ankariera, d'Analapatsy, de Ranopiso, de Mahatalaky, de Fenoovo-efita, d'Andranobory	-Achat de voix et distribution de lambahoany ; -Non-respect du silence électoral ;	Relève de la juridiction pénale : Faits prévus et punis par articles 59, 227 et 233

17	165	RAPHAEL Jean François, CE, Sakaraha	Annulation des voix du candidat IRD	Quelques Fokontany et quelques BV	<ul style="list-style-type: none"> -Participation à des campagnes du Ministre des sports et de quelques autorités locales au sein du District Sakaraha -Distribution des sommes d'argent par le Ministre -Usage des bâtiments administratifs dont le CEG de Sakaraha, -Utilisation de la voiture de la Croix rouge -Agression meurtrière à l'endroit du délégué du BV du requérant - Fermeture avant l'heure 	<ul style="list-style-type: none"> -Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale : Art 227, 233 (LORGER)
----	-----	--	--	--------------------------------------	--	---

18	187	RASOANIRINA Marcelline, CE Ambalavao Tsienimparihy	Annulation des résultats et organisation d'une nouvelle élection	Annulation totale	-Menace proféré par les Chefs Fokontany bénéficiaire des bicyclettes offertes par le candidat IRD -Le candidat IRD se prétend comme le candidat d'Etat -Distribution d'argent des partisans du candidat IRD - Non inscription sur la liste électorale des électeurs ayant voté au 1 ^{er} et 2 ^{ième} tour de l'élection présidentielle	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale - Le PHCC a adressée une lettre à la CENI sur les motifs de la non inscription sur la liste électorale
19	188	RANDRIAMA-MONJY Honoré Joseph (mandataire du candidat RAKTOARIMAVO Louis	Annulation des résultats des opérations électorales	CR d'Andohan'Iakaka (District d'Ihosy)	-Usage de fausses CIN et cartes électorales (Presque un demi sac de carte électorales sont restées dans les Fkt (gonflage de la liste) ; -Les CIN y correspondant ont	Relève de la juridiction pénale : Fait prévu et puni par l'art 216 (loi 2018- 008) ;

					été délivrées le 13 mars 2019 à Toliara)	
20	203	Mr VOLAMAHAZAKA Félix Boris, Candidat	Demande d'annulation des voix obtenues par le candidat RAZANADRABEARIMA NANA Jacques Aurélien	CR Miarinarivo CR Sahatavy CR Ambohibe CR Anjahambe CR Ambatoharanana CR Tanamarina CR Ambodimanga Vola CR Andasibe CR Maromitety CU Vavatenina District de Vavatenina	Utilisation des fonds et matériaux du CLD, traits injurieux, outrageants et diffamatoires par le candidat IRD N°03 RAZANADRABE ARIMANANA, non scellage des colis de résultats.	Se déclare incompétente s'agissant d'une infraction pénale
21	219	Maitres : Lala RATSIRAHONANA, Haja RAKOTOSON, RATOVONDRAJAO Frédon, RATSIRAHONANA Valérie, RATSIRAHONANA Stéphanie Comité de soutien « ISIKA REHETRA MIARAKA AMIN'I ANDRY RAJOELINA »	Plainte contre le « collectif de candidats »	District de TOLIARA II	Incendie du bureau de la SRMV	- RECEVABLE - Incompétent : les infractions pénales ne sont pas du ressort de la HCC

22	237	RAMADY (candidat)	Sylvain	Annulation des voix obtenues par Raymond	<p>-BV n° 210 416 020 101, Epp Mahagaga, CR Mahagaga (Antsiranana II) ;</p> <p>-BV n° 210 419 040 101, Epp Ankorikahely, CR Ramena (Antsiranana II) ;</p> <p>-BV n° 210 423 010 101, Epp Ambolobozobe, Fkt Ambolobozobe (Antsiranana II) ;</p>	<p>-Campagne électorale la nuit du 26 mai 2019 par les partisans du candidat Raymond ;</p> <p>-Distribution de 2000 Ar et 3000 Ar aux électeurs ;</p> <p>-Partage de 30 filets aux villageois afin de les inciter à voter pour lui ;</p>	Relève de la juridiction électorale : Faits prévus et réprimés par les articles 59, 227 et 233 (loi 2018-008) ;

23	265	Button Rado Albert (candidat)	-Disqualification du candidat RANDRIANASOLO Augustin ; -Annulation des résultats des opérations électorales	10 BV dans district de Marolambo	-Campagne électorale le jour du scrutin ; -Durant campagne électorale, RANDRIANASOL O Augustin et ses partisans n'ont cessé de marteler que le candidat BUTTON Rado Albert est un voleur des os humains et voleur d'enfants ;	Relève de la juridiction pénale : faits prévus et réprimés par les articles 221, 59 et 227
24	293	Avocats IRD pour MODESTE Dédé (délégué du candidat JEAN Berthin	Annulation des voix obtenues par RAZAFINANDRASANA Raulan et RAZAFINDRAMANAN A Erika Lai	BV n° 530 713 020 101, EPP Ambodimanga, Fkt Ambodimanga, CR Niarovana Caroline (District de Vatoamandry)	-Razafinandrasana Raulan a distribué de l'argent pour son élection le jour du scrutin ; -Partisans de Razafindramanana Erika Lai l'ont fait également	Relève de la juridiction pénale : Faits prévus et punis par les articles 59, 227 et 233 (loi 2018-008) ;

24	299	RAZAKANDRAINY Henri Dominique, candidat, CE Sakaraha	Annulation des voix obtenues par le candidat RAPHAEL Jean François dans le BV 630707040101	EPP Andranomainty,	Incitation à faire voter le candidat RAPHAEL Jean par le secrétaire et un assesseur du BV le jour du scrutin lesquels se sont introduits dans l'isoloir pour inciter les électeurs à voter en faveur dudit candidat	-Recevable -Incompétence, Infractions de nature pénale : Article 227 LORGER
25	300	Avocats IRD pour BOZIARISOA Gaspara Julienne (délégué du candidat JEAN Berthin)	Annulation de toutes les opérations de vote	BV n° 530 718 020 101, EPP Ampasimbe, Fkt Ampasimbe, CR Tsvangiana (District de Vatomandry)	Distribution de billets de 5000 Ar aux électeurs du Fkt d'Ampasimbe pour son élection ;	Relève de la juridiction pénale : Fait prévu et puni par l'art 233 (loi 2018- 008) ;
26	306	RAZAFITSIALONINA Edouard, délégué IRD, CE Vatomandry	Annulation des opérations électorales	BV 530713090101, EPP Sahabe	Distribution d'argent suivie de contraintes et de menaces par les partisans du candidat RAZAFINANDRA SANA Raulan	-Recevable -Incompétence, Infraction de nature pénale : Article 233 LORGER
27	320	SAMBO, candidat IRD, CE IAKORA	Annulation des voix obtenues par le candidat n° 1	-District IAKORA - BV Commune IAKORA et ANDRANOMBAO	Visite de plusieurs BV à 4h du matin par le candidat n°1	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale

					<p>accompagné du Président du CED</p> <p>Les tentures des isoaloirs décorés par les articles de campagne du candidat n°1</p> <p>Autres infractions de nature pénale</p>	
28	334	<p>RAMANANDRIANTSO A Jean Nirina Philémon, candidat, CE Manandriana</p>	<p>Annulation des voix obtenues par le candidat ANDRIANJANAHARY Fanomezantsoa</p>	-8 BV	<p>-Vote sans CNI</p> <p>-Utilisation de Carte électeur par des individus qui n'en sont pas les titulaires</p> <p>-Dépouillement non effectué en public</p> <p>-Ménaces</p> <p>-Propagande le jour du scrutin</p>	<p>-Recevable</p> <p>-Incompétence, Infractions de nature pénale, violation des articles 216 et suivant de la LORGER</p>
29	398	<p>CHEN Kaloantsimo Cinthia (candidate)</p>	<p>Annulation des voix obtenues par le candidat RAYMOND</p>	<p>1 BV dans CR de Mahagaga ;</p> <p>1 BV dans d'Ambolobozobe ;</p> <p>1 BV dans CR de Ramena ;</p> <p>1 BV dans CR de Mahavanona ;</p>	<p>-Distribution d'argent aux électeurs pour les inciter à voter pour RAYMOND ;</p> <p>-Promesse de tracteurs venant du PRM pour le faire élire ;</p>	<p>Relève de la juridiction pénale : Faits prévus et réprimés par les articles 59, 227 et 233 (loi 2018-008) ;</p>

				1 BV dans CR de Bobakilandy ; 1 BV dans CR de Bobasakoa ;	-Campagne électorale la veille et le jour du scrutin ; -Distribution de 30 filets de pêche aux villageois d'Ankor ikahely ;	
30	405	BEBOARIMISA Ralava Gilbert, Candidat, CE Manakara	Annulation des opérations de vote	BV , EPP, Vohibazimba,S1, cr Lokomby	Achat de suffrages	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale : LORGER Art : 233
31	407	Mr RABENARIVO Lamina Sandrafanantenantsoa, Candidat	Demande d'annulation des opérations électorales	District d'Amboasary Sud	Les partisans du candidat SOLANGE Angèle ont menacé de mort les délégués des autres candidats, des électeurs ont voté sans CIN, propagande le jour du scrutin, des électeurs ne sont pas inscrits sur la liste électorale.	Se déclare incompétente s'agissant d'une infraction pénale. Art 237 de la loi n° 2018-008

32	414	Mme SAHONDRANIRINA Jeanne Aimée	Demande de disqualification du candidat Jean François Michel et paiement des dommages intérêts	District d'Antsirabe	Propagande la veille du jour du scrutin par de porte à porte et dans une église, diffamation publique par la Radio MBS, menaces verbales par la Radio MBS	Se déclare incompétente s'agissant d'une infraction pénale. Art 237 de la loi n° 2018-008
33	481	RAMIALISON Arland, candidat indépendant (Me Sylvestre RAZAFIMAHEFA)	Annulation des voix obtenues par le candidat DINAH Romual dans le BV 520 309 090 101 Ankofa	MAROANTSETRA	liste électorale utilisée non réglementaire, des électeurs ont voté sans CE ni CNI...	-Recevable -Incompétence, infractions sur la liste électorale, de nature pénale

34	495	Déposée au greffe TPI Antsiranana	CHEN Kaloantsimo Cinthia, candidate indépendante	ANTSIRANANA II	Annulation des voix obtenues par le candidat Monsieur RAYMOND dans les BV EPP Mahagaga, EPP Ambolozobe, EPP Ankorikahely, EPP Ambilo, EPP Antsagnavo, EPP Andranomena (porte à porte la veille du scrutin par les partisans du candidat, achat de suffrages).	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale (Art 233 LORGER)
35	513	RAZARANAINA Jean Claude (candidat IRD)	Disqualification du candidat RANDRIANATOAVINA Jean Martin ;	District de Vohibato (Région Haute Matsiatra)	Homicides involontaires sur 4 personnes	Relève de la juridiction pénale : faits prévus et réprimés par les articles 295 et suivants du code pénal
36	530	NARISOA Gabine Jules Etienne	Annulation des opérations électorales dans le District d'Ifanadiana	IFANADIANA	irrégularités, fraudes, agissements du PCED pour faire élire un candidat, agissements de deux maires pour convoquer des électeurs.	Recevable Incompétence, infractions de nature pénale

37	537	MARA Volamiranty Donna, candidate	Annulation des résultats des BV Tanambao V salles 1 et 2, EPP Ambinany Sakaleony, EPP Mahafitodika, EPP Tanambao Berano	NOSY VARIKA	Achat de suffrages	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale (Art 233 LONGER)
38	555	RAMBOASALAMA Emilien, candidat TIM	Annulation des opérations électorales dans le BV n° 111 001 110 109 Fkt Ankaditoho Marohoho	ANTANANARIVO IV	- Pas de transcription des nombres des inscrits, votants, BBN, suffrages exprimés dans les PV et FD : suspicion de fraude	- RECEVABLE - Non fondée : les griefs invoqués sont prescrits par les arts 165 à 181 de la LO n°2018-008 sur le régime général des élections et des référendums. L'art 182 de la même LO dispose de : »la violation des formalités prescrites par les arts 165 à 181 est punies des peines prévues par

						l'art 230 de la LO sus citée (affaires pénales)
39	572	MANANA Georges Sambalis Dénioosis, candidat	Annulation des résultats dans le BV n° 430502030101	MORAFENOBE	Campagne le jour du scrutin et répartition des lambahoany	Recevable Incompétence, infractions de nature pénale (Article 227 de la LORGER)
40	649	ANDRIAMIHARIVOLA MENA Liva Zavamanitra	Annulation des voix obtenues par le candidat RASOLOMAMPIONON A Hasimpirenena, candidat n°2	FANDRIANA	- détournement de l'opinion publique pour induire en erreur sur la qualité réelle dudit candidat, - distribution d'argents, de tee-shirt, de lambahoany la veille du jour de scrutin	-Recevable -Incompétence, infractions de nature pénale. de
41	654	Suppléant du candidat SOAFILIRA Princia	Plainte	CR d'Antonibe	Remplissage de tous les PV non remplis dans le bureau de la CR	Relève de la Juridiction pénale : Fait prévu et réprimé

					d'Antonibe, en présence du délégué d'Arrondissement, des chefs Fkt et tous les présidents des BV	par l'art 216 (loi 2018-008)
42	655	-RANDRIANA-INA Jacky ; -RANDRIANA-VELOSON ; -OILON ; -SOAZAVA (Electeurs)	Annulation des voix obtenues par le candidat DJAOSERA Irené	Circonscription électorale dans CR d'Ambaliha (District d'Analalava	-Le 12/05/19, le Chef Cisco a réuni les enseignants au CEG d'Ambaliha et les ont ordonné de faire élire le candidat Djaosera ; -Campagne électorale du candidat Djaosera avec le Chef Cisco et Chhef ZAP ; - Le délégué d'Arrondissement (frère du candidat DJAOSERA) a obligé les chefs Fkt de faire élire ledit candidat ;	Relève de la juridiction pénale : Fait prévu et puni par l'art 231 (loi 2018-008)

43	660	ZANDRIMANANA Norbert (Electeur)	PLAINTE	BV n° 2, salle II, Anoaka Sud (District d'Analalava)	Campagne électorale par l'assistant du candidat DJAOSERA Irené le jour du scrutin	Relève de la juridiction pénale : Fait prévu et puni par les articles 59 et 227 (loi 2018-008)
44	661	RAVOGNIARISON Ferdonnis (électeur)	PLAINTE	CR Mahadrodoka (District d'Analalava)	-Menacé par le candidat Djaosera Irené et ses partisans, les électeurs ont voté pour ledit candidat par peur de représailles ; - Ils les ont forcé à donner 150 coupes de riz par Fkt et une charrette pour transporter les artistes qu'ils ont fait venir : ce qui ne donne pas aura à faire au « député » ;	Relève de la juridiction pénale : Fait prévu et réprimé par l'art 231 (loi 2018-008)

45	Dossier n°143/19-L RANDRIANSOLO Haingonirina Patrick Thierry, candidat du parti FMI-MA	Plaintes à l'encontre de la CENI et demande d'enlever sa qualité en tant qu'organisateur des élections	Antananarivo Avaradrano	Un électeur possède 2 cartes d'électeur. Beaucoup d'électeurs n'ont pas pu avoir leurs cartes électorales et ne sont pas inscrits dans la liste électorale ; des personnes déjà décédées ont encore obtenu des cartes d'électeur.	Se déclare incompetent (ne relève pas de la compétence de la HCC)
46	Dossier n°167/19-L Mr RAZAFINDRAFAMELONA Damy Tsirangay, délégué du candidat RTM	demande d'annulation des voix obtenues par le candidat RAZAKANDRAINY Henri Dominique (IRD) dans le BV 630 711 020 101	Fokontany Mhiamaly CR Mitsinjo District de Sakaraha	Le requérant était victime d'une menace de 2 individus armés dans le bureau de vote, ce qui constitue un acte de barbarisme et de violence portant gravement atteinte à la sincérité du scrutin.	Se déclare incompetente, s'agissant d' »une infraction pénale.

47	285	RANDIMBY Robilahy, mandataire de la Candidate VOLAHAINGO Marie thérèse	Annulation des voix obtenues par le candidat AZIZ ANDRIAMANANTSO A dans les BV Antsamaka et Bealanana III	Antsamaka et Bealanana III	-Porte à porte et distribution d'argent le jour du scrutin -Fraudes et corruption	-Incompétence de la Cour, fraudes de nature pénale
----	-----	--	---	-------------------------------	--	---

621	17.06.19	DELPHINE FLORENTINE, candidate IRD (Me Harinirina RAVELOSON)	BESALAMPY	Annulation des résultats de 7 BV (enveloppes contenant les plis non scellés, PV non dressés immédiatement et publiquement, transportés dans les locaux du chef d'arrondissement administratif pour y être remplis, pression du chef fokontany sur les électeurs, utilisation de moto de l'administration, bulletins non signés au dos...).	-Recevable - Contrôle exhaustif des documents électoraux -Infractions de nature Art 216 et suivantes LORGER
-----	----------	--	-----------	---	--